



► 1 jour

## Réussir l'installation des nouvelles instances paritaires

Suite aux élections professionnelles

### VOTRE FORMATEUR

► **Pascal NAUD**,  
Directeur adjoint des Ressources Humaines d'une collectivité

Titulaire d'un DESS en gestion des Ressources Humaines dans le secteur public, Pascal Naud est responsable dans le domaine de la gestion administrative des ressources humaines depuis plus de 12 ans. Il conseille et forme régulièrement les cadres de la Fonction Publique. Il est également l'auteur de plusieurs ouvrages relatifs au statut des fonctionnaires territoriaux.

- OBJECTIFS**
- Maîtriser les modalités d'installation des instances paritaires nouvellement élues.
  - Faire le point sur les règles de fonctionnement et les compétences des Instances Paritaires (C.A.P./C.T.P./C.H.S.).
  - Savoir élaborer un règlement intérieur.
  - Etre directement opérationnel suite aux élections.

### Les instances paritaires : définition et enjeux

- Redéfinir les C.A.P. / C.T.P. / C.H.S.
- Etre à jour sur leurs modalités de création et les nouveautés introduites par la loi du 19 février 2007
- Avoir conscience des enjeux stratégiques : favoriser le dialogue social, constituer un espace démocratique représentatif des agents et des élus-employeurs

### Déterminer les champs d'action des instances paritaires

- La C.A.P. : un espace consultatif d'action INDIVIDUELLE (préalable nécessaire à la prise de décision de l'Autorité Territoriale concernant les mesures d'ordre individuel)
- Le C.T.P. et le C.H.S. : un espace consultatif d'action COLLECTIVE (préalable nécessaire au vote d'une délibération par l'Autorité Territoriale concernant les mesures collectives)
- Une interdépendance d'action plus marquée depuis la réforme du 19 février 2007 sur les ratios

### Zoom sur leurs domaines d'attribution

- Présentation des cas de saisine de la C.A.P., du C.T.P. (avec commentaires sur la nécessité de saisine ou non du C.T.P. au titre du régime indemnitaire), du C.H.S.

### Maîtriser les modalités de fonctionnement des instances paritaires pour bien les appliquer

- Les règles relatives à la Présidence et au secrétariat
- Connaître les droits et obligations des membres
- Expédier les convocations
- Etablir le compte rendu de séance
- Evaluer la portée des avis des instances paritaires

*Mise en situation : le déroulement type d'une séance, suivi d'une analyse*

### Faciliter le succès de l'installation des nouvelles instances paritaires

- L'arrêté de composition des instances paritaires, une nécessité ?
- Organiser la première séance de l'instance paritaire nouvellement élue : les modalités
- Elaborer un règlement intérieur

*Cas pratique : élaborer un règlement intérieur type avec revue détaillée des clauses à prévoir*

### Questions pratiques relatives au fonctionnement des instances paritaires

*Exemple de questions traitées :*

- Les membres d'une C.A.P. ont-ils le droit de rendre eux-mêmes publics les avis émis par cette commission ?
- Les procès-verbaux des instances paritaires sont-ils communicables à tous ?
- Le directeur général des services ou le responsable du personnel peut-il d'un point de vue réglementaire assister aux séances ?
- La démission d'un représentant du personnel de l'organisation syndicale auquel il appartenait prive-t-elle le fonctionnaire de sa qualité de représentant du personnel aux instances paritaires ?

**Présentation du calendrier électoral relatif au second tour de scrutin des opérations électorales 2008**



**Participants** Gestionnaires territoriaux en charge de la mise en place et du fonctionnement des instances paritaires suite aux élections professionnelles 2008

- Une journée directement après les élections pour être efficace rapidement
- Des exercices pratiques relatifs au fonctionnement des instances paritaires
  - Des conseils issus d'échanges d'expériences professionnelles

1 jour VW7030

**Paris** • 28 novembre 2008  
• 15 décembre 2008

850,00 € HT • 1.016,60 € TTC (repas inclus)

